Analyse du projet associatif et de l'ancrage dans l'Economie Sociale et Solidaire de l'association Etre & Boulot

Fondement de l'Economie Sociale et Solidaire

Chambre **R**égionale de l'**E**conomie **S**ociale et **S**olidaire

Etre & Boulot

Le Crevettier - Avenue du Canteloup

14600 HONFLEUR

Mélanie FLEURY

Maïlys GRARD

Louise DURAND

Nina FERET

iae CaeN

iup Management du Social & de la Santé

cress Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie

Sommaire

Remerciements 1

Introduction 2

I. Présentation de la structure 3

1. Projet associatif 3

a. Historique 3

b. Missions 4

c. Publics accueillis 4

2. Fonctionnement de l'association 5

a. Cadre administratif 5

b. Cadre économique 7

II. Etre & boulot et l'Economie Sociale et Solidaire 10

1. Présentation de l'ESS 10

a. Le champ de l'ESS 10

b. L'insertion par l'Activité Economique 12

2. Analyse 13

a. Ancrage de l'association dans l'Economie Sociale et Solidaire 13

b. SWOT 16

Conclusion 18

Bibliographie 19

Annexes 20

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier M. Pierre LEVALLOIS, Directeur d'« Etre & Boulot », pour avoir accepté que l'on réalise ce dossier sur son association, pour nous avoir accordé de son temps lors de l'entretien et pour les documents qu'il nous a fourni.

Nous adressons également nos remerciements aux différents intervenants présents lors de notre cours intitulé Fondements de l'Economie Sociale et Solidaire qui nous ont apporté les informations nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Enfin, nous remercions Mme. Catherine FOLLIARD du PLIE pour nous avoir procuré de la documentation dont le Livret d'accueil du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

Introduction

Aujourd'hui l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est de plus en plus présente en France et dans le monde. Elle apparaît au Moyen-âge avec l'émergence des guildes[1]. Cependant, ce n'est qu'au XIXème puis au XXème siècle que les principes fondateurs de l'ESS sont apparus, notamment grâce aux premières sociétés de secours mutuel et à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. L'ESS devient un secteur économique reconnu en 1970 dans un triple contexte : mondialisation de l'économie, chômage de masse et émergence d'une conscience écologiste.

L'Economie Sociale et Solidaire place l'homme au cœur des préoccupations de l'entreprise et sa lucrativité est limitée puisque les profits sont redistribués aux acteurs. Elle tente de trouver des solutions à une des préoccupations fondamentales du XXIème siècle : le Développement Durable. Les structures de l'ESS prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives, de fondations ou de Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Comme nous venons de le constater, l'ESS est présente dans de nombreux domaines. Notre intérêt commun pour l'insertion sociale et professionnelle nous a orientées vers le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Nous nous sommes donc intéressées aux SIAE et plus particulièrement aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Nous souhaitions découvrir le fonctionnement de ceux-ci. Il nous a paru intéressant de sortir de l'agglomération caennaise afin de connaitre les raisons de cet éloignement. Pour cela nous avons rencontré le Directeur de l'ACI « Etre & Boulot », situé à Honfleur, car cette structure répondait parfaitement à nos attentes. Cette association a pour vocation d'accompagner des personnes en situation d'exclusion qui n'ont jamais ou peu travaillé afin de les réinsérer professionnellement. L'association, initialement appelée « Hêtre et Bouleau » en référence aux arbres, a été créée le 6 novembre 2002. Quelques temps après, elle a été renommée « Etre & Boulot » car la construction personnelle d'un individu passe, entre autre, par le travail. A l'origine, elle exerçait une seule activité : le maraîchage. Aujourd'hui son activité s'articule autour de trois services : le maraîchage, l'entretien des espaces verts, le recyclage et la vente de textiles.

Afin de comprendre le fonctionnement de cette structure, qui semble répondre aux exigences de l'Economie Sociale et Solidaire, nous nous interrogerons notamment sur son origine, son fonctionnement, son organisation ou encore ses valeurs ainsi que son implication dans l'ESS.

[1] Guilde : Au Moyen-âge, association groupant des marchands exerçant une profession commune. Elle permet de procurer à ses adhérents de meilleures conditions commerciales. (*Le Larousse*)

I. Présentation de la structure

1. Projet associatif

a. Historique

Origine d'« Etre & Boulot »

A l'origine, grâce au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi[2] (PLIE) du Pays d'Auge Nord, une activité de maraîchage existait. Cependant, l'association « Etre & Boulot » s'est créée en 2002 pour répondre à une injonction de l'Etat, qui visait à séparer les missions de collecteur et d'utilisateur de fonds. Par conséquent, l'association est devenue porteuse du projet du PLIE en reprenant l'animation du jardin pour fournir des réseaux caritatifs locaux (l'épicerie sociale d'Honfleur, les Restos du cœur de Pont-l'Evêque et le Secours du canton de Trouville-sur-Mer). A l'époque, douze personnes travaillaient à l'entretien du jardin. Aujourd'hui, deux autres activités se sont créées : l'entretien des espaces verts ainsi que la collecte et la vente de textiles. Entre temps l'effectif des salariés a plus que triplé.

Historique des Ateliers et Chantiers d'Insertion

Au départ, dans le secteur de la psychiatrie, un besoin se faisait ressentir : les personnes prêtes à quitter les Centres Hospitaliers Spécialisés rencontraient des difficultés pour se réinsérer socialement et professionnellement. L'Etat a donc créé des structures adaptées : les Actions d'Utilité Sociale (AUS). A l'époque, les détracteurs les voyaient comme des ateliers protégés (ancêtres des Entreprises Adaptées). Mais la crise économique a créé un nouveau public en difficulté : les personnes exclues du monde du travail. Il était nécessaire de trouver une solution d'accueil pour ces personnes sans emploi, c'est pourquoi, les AUS ont été renommées Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Les ACI sont la forme juridique la plus récente des SIAE. Ils se sont développés dans les années 1990 mais se sont inscrits dans le code du travail qu'en 2005 avec la Loi de Cohésion sociale[3]. Ces structures mènent prioritairement des actions d'utilité sociale puisqu'elles visent à répondre à des besoins collectifs émergents ou non satisfaits. De plus, elles peuvent exercer

[2] Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions. C'est un dispositif associatif, financé par une ou plusieurs communes, et par le Fonds social européen. Son but étant d'aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail.

[3] La loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 contient des mesures issues du plan de cohésion sociale présenté en 2004 par le Ministre de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances de l'époque : Jean-Louis Borloo.

des activités de production de biens et de services. Elles jouent un rôle important dans la création et le développement d'activités nouvelles.

Le rôle des ACI est d'accueillir, d'embaucher et de permettre la mise au travail de leurs salariés. C'est un travail pour insérer et non pas un travail pour faire des profits. Les ACI réalisent, par ailleurs, un suivi, un accompagnement renforcé et un encadrement technique de leurs salariés afin que ces derniers soient insérés aisément dans le marché du travail.

b. Missions

La mission principale de l'association « Etre & Boulot » est l'accompagnement social et professionnel de personnes exclues du monde du travail afin qu'elles obtiennent un retour à l'emploi progressif et qu'elles se sociabilisent. Le but est de former des salariés, leur apprendre un métier au bénéfice d'autres employeurs. Un projet personnel, sous forme de contrat entre l'association et la personne accueillie est établi à l'entrée de la personne dans la structure. Dans celui-ci figurent des objectifs à atteindre tout au long de leur prise en charge. Si le salarié souhaite renouveler son contrat, il est indispensable que son projet ait évolué. Pour favoriser cette évolution, une accompagnatrice socio-professionnelle reçoit régulièrement les salariés individuellement afin de faire le point sur les objectifs fixés. A long terme, « Etre & Boulot » souhaite réinsérer les salariés dans le monde du travail et favoriser ainsi leur épanouissement personnel.

c. Publics accueillis

La majeure partie des salariés est dirigée vers « Etre & Boulot » par Pôle Emploi et est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active[4] (RSA). Les autres salariés sont envoyés par différents prescripteurs qui sont : la mission locale pour les jeunes et Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap. D'autres services, nommés orienteurs, dirigent les personnes vers les prescripteurs afin qu'elles soient accueillies au sein d'« Etre & Boulot » : le Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales (SIMAP) pour les jeunes primo délinquants afin qu'ils réapprennent des règles de la société ou encore le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) qui est un dispositif en direction des majeurs afin qu'ils effectuent des travaux d'intérêts généraux. (Voir en annexe : Les statistiques de l'association « Etre & Boulot » : l'évolution du statut administratif des salariés à leur accueil).

[4] Revenu de Solidarité Active : Le revenu de solidarité active (RSA) est destiné à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer. Ce dispositif est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans.

La plupart des salariés sont embauchés en Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI/CAE), de 26 heures par semaine. Ce sont des contrats aidés facilitant, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Ces contrats sont de véritables contrats de travail.

Depuis 2009, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique connait une réforme. En janvier 2013, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur l'IAE et son financement met en avant le fait que le secteur est coûteux et que son efficacité est faible. C'est pourquoi, en avril 2013, après une commande Ministérielle, le nouveau Conseil National de l'IAE a du mettre en place une réforme du financement des structures. En effet, à partir du 1er juillet 2014, les CUI / CAE seront remplacés par des Contrat à Durée Déterminée d'Insertion[5] (CDDI). Cela montre le fait que l'IAE tire le travail vers le droit commun en généralisant le contrat de travail, seul outil d'insertion professionnelle.

2. Fonctionnement de l'association

a. Cadre administratif

- Son organisation

Etant une association reconnue d'utilité publique de la loi de 1901, « Etre & Boulot » répond à des exigences juridiques. A ce titre, elle est à but non lucratif, c'est-à-dire que l'activité ne doit pas enrichir directement ou indirectement l'un de ses membres. De plus, elle comporte un Conseil d'Administration et un Bureau composé d'un Président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier (Voir annexe organigramme). « Etre & Boulot » est dirigée par un salarié permanent : le Directeur qui, en théorie, doit mettre en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration. Mais, dans la pratique, cela fonctionne différemment : il s'agit d'un échange entre le Conseil d'Administration, le Directeur et les salariés ce qui constitue donc un management participatif.

[5] Contrat à Durée Déterminée d'Insertion : Contrats d'insertion de 12 mois renouvelable une fois pour une durée de 12 mois qui peuvent être à temps plein.

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi[6] (DIRECCTE) impose aux associations de présenter un nouveau projet chaque année. Il est possible pour les associations de représenter le même projet plusieurs années de suite. Il est évident, que pour rendre compte de l'impact d'un projet, il est parfois nécessaire de l'expérimenter sur plusieurs années. Depuis 2013, « Etre & Boulot » poursuit un même projet consistant à embaucher les seniors de plus de 50 ans, exclus du marché du travail. En effet, après un état des lieux sur le territoire d'Honfleur, l'association a observé un accroissement du nombre de séniors de plus de 50 ans sans emploi. « Etre & Boulot » a souhaité mettre ce projet en place afin de s'adapter aux besoins locaux. Travailler dans l'association leur permettra d'acquérir les trimestres qui leur manquent pour obtenir une retraite à taux plein. Sans cette initiative il serait difficile pour ces personnes de retrouver une entreprise qui accepte de les embaucher sachant que leur retraite est proche. C'est interpellant de finir sa carrière en ACI lorsque l'on a travaillé toute sa vie. Ces personnes parfaitement employables hier ne le sont plus aujourd'hui. Concentrer ses efforts sur un public cible est un choix de travail de la part de l'association.

- Son financement

Du fait que l'activité exercée par l'association soit reconnue d'utilité publique, l'Etat lui verse des subventions. Celles-ci sont attribuées sous forme d'enveloppe physico-financière fermée. Elle correspond à un rapport entre le nombre de places disponibles et les subventions versées. Cela signifie que deux solutions sont possibles : l'accompagnement dans la durée d'un nombre de personnes restreint ou l'accompagnement de courte durée pour un grand nombre de personnes. Un accompagnement de longue durée permet d'augmenter le nombre de sorties positives car, pour bon nombre de nouveaux salariés, il faut, au départ, leur réapprendre les règles de la vie (se lever le matin, arriver à l'heure au travail etc...) mais surtout les aider à retrouver confiance en eux (Voir en annexe : les statistiques de l'association « Etre & Boulot » - principales problématiques des salariés). Ce retour à la vie professionnelle peut mettre plus ou moins de temps selon les personnes et c'est seulement après cela qu'il est possible d'envisager un projet professionnel. Les sorties positives étant les Contrats à Durée Indéterminée (CDI), les Contrats à Durée Déterminée (CDD) de plus de six mois à la sortie de l'association ou alors l'entrée en formation qualifiante (Voir en annexe : les statistiques de

[6] DIRECCTE : La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi est un interlocuteur unique pour les entreprises, elle rassemble à la fois des compétences de contrôle, d'animation et de conseil les concernant.

l'association « Etre & Boulot » - Sorties toutes activités confondues en 2012, Répartition des sorties en 2012 par activités – Evolution du taux de sorties dynamiques).

Aujourd'hui, les CUI / CAE de 26 heures par semaine sont au taux horaire du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)[7]. L'Etat et le Conseil Général prennent en charge 105% du salaire net. Le reste est à la charge de l'association, c'est-à-dire environ 100 euros par allocataire et par mois. Cela représente un coût élevé pour l'association. Par ailleurs, les contrats de travail ont été réduits à 24 heures par semaine au lieu de 26 heures et 2 heures de formation y ont été ajoutées. La formation apporte aux salariés des connaissances théoriques en complément de leurs connaissances pratiques déjà acquises ainsi qu'une meilleure efficacité et une meilleure rapidité dans le travail donc un meilleur rendement. Ce changement a été une petite révolution pour les encadrants de l'ACI : ils n'étaient pas formateurs mais ont du le devenir car ils ont dû prendre en charge l'animation de ces deux heures de formation.

L'association a également des frais de fonctionnement à sa charge qui sont, entre autre, l'électricité, l'eau et les frais de carburant pour les véhicules. En ce qui concerne le loyer des locaux il est également à la charge de l'association mais pour un montant minime sachant que l'activité menée par « Etre & Boulot » est à destination des citoyens et qu'elle s'inscrit dans le paysage local. On peut noter que l'association a besoin de trois espaces pour ses diverses activités. Le siège de l'association et la vente de textiles se situent dans le quartier des habitats sociaux pour être au plus proche des citoyens d'Honfleur et l'activité de maraichage est installée en dehors de la ville afin d'avoir plus d'espaces.

b. Cadre économique

Comme précisé précédemment, « Etre & Boulot » exerce trois activités différentes.

- Les jardins d'insertion Bio' colis

***BIO** pour **BIO**logique, **Col** pour **C**olis, **I** pour **I**nsertion et **S** pour **S**olidarité.*

C'est un véritable service de proximité au service de la solidarité et de la cohésion sociale participant au Développement Durable.

Le jardin travaille dans une dynamique de production biologique. 1,5 hectares sont consacrés à cet effet. Ce mode de production est choisi car il représente une valeur ajoutée de la production, mais aussi car il permet d'intégrer des valeurs de respect de l'environnement.

[7] SMIC : Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance détermine le montant du salaire minimum légal en France. Il doit être revalorisé chaque année. En 2013, le SMIC s'élevait à 9,43€ brut par heure.

A l'origine l'ensemble de la production légumière était distribuée aux réseaux caritatifs locaux : les Restos du Cœur de Pont l'Evêque, l'épicerie sociale d'Honfleur et le Secours du canton de Trouville-sur-Mer.

Aujourd'hui, la vente des légumes biologiques s'organise sous trois formes :

- L'abonnement à des paniers hebdomadaires
- La vente sur place (au jardin)
- La fourniture de légumes aux Collectivités Territoriales

En outre, l'association poursuit son engagement auprès des associations caritatives, excepté pour les Restos du Cœur de Pont l'Evêque qui n'existent plus.

Il est parfois difficile pour cet atelier de réaliser le Chiffre d'Affaires prévu à cause des imprévus météorologiques.

A sa création, 12 personnes travaillaient 20 heures par semaine, actuellement 14 personnes travaillent 26 heures par semaine.

Depuis quelque temps le jardin a mis en place un système de récupération des eaux de pluie pour les cultures sous serres en partenariat avec plusieurs fondations : la Fondation ENSEMBLE, le CARREFOUR Solidarité, la MACIF, La Caisse d'Epargne et la FAPE.

- L'activité Environnement / Littoral

Cette équipe, créée en 2004, travaille sur le territoire de l'intercommunalité d'Honfleur. Elle contribue activement à l'amélioration du cadre de vie (fleurissement et aménagement urbain), à la valorisation des espaces naturels et au développement du tourisme et des loisirs en aménageant des chemins de randonnée ainsi qu'à la protection d'espaces verts naturels ou de littoral (nettoyage des plages, ramassage des détritus aux abords de la ville et dans la zone portuaire). Après la découverte d'une plante invasive et dangereuse qui dénature le paysage local dans la Risle à Pont-Audemer, l'association a mis en place un projet en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest. Ils sont également devenus prestataires de services pour la ville de Pont-Audemer en créant un partenariat avec eux. Ensemble, ils ont travaillé sur un programme de lutte contre cette plante présente sur le territoire d'Honfleur : la Grande Berce du Caucase. La mission d'« Etre & Boulot » dans cette action est, dans un premier temps, d'arracher cette plante puis, dans un second temps, de créer des évènements pour être en relation avec la population locale (habitants, collégiens, lycéens…). Pour mettre en place ce projet, les salariés ont du apprendre à nager et se rendre à la bibliothèque pour se

renseigner sur la plante. Par cette action l'association « Etre & Boulot » satisfait un besoin collectif.

L'activité de cet atelier a, de ce fait, été retravaillée pour se consacrer principalement à la protection de la biodiversité et la lutte contre les plantes invasives. Aujourd'hui, l'association vend des heures de travail aux Collectivités Territoriales en répondant à des marchés publics.

14 salariés participent à cet atelier et effectuent chacun 26 heures par semaine.

- L'atelier textile Coudes à Coud'

Cet atelier, créé en 2005, est le résultat d'une grande enquête réalisée auprès du public féminin qui a manifesté l'envie de travailler sur le textile. Ce projet a été mis en place en relation avec le PLIE du Pays d'Auge Nord et une association caritative locale qui avait déjà un vestiaire géré par des bénévoles âgés. Depuis, c'est une action d'insertion qui salarie 14 personnes.

L'atelier consiste à collecter du textile afin de le trier et le revendre. Plusieurs containers sont implantés dans la région honfleuroise afin de collecter le textile. Initialement, il n'y avait que deux flux de sortie pour ce textile : la vente à la boutique et les dons aux œuvres caritatives, le textile trop usé et invendable était déposé dans une déchetterie. A présent, le textile inutilisable est revendu à la plateforme Cobanor Tritex, située à Carpiquet, qui emploie 40 salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Cette entreprise recycle le textile usé, cela représente environ 2500 Tonnes de textile trié par an. En 2012, « Etre & Boulot » a vendu 60 Tonnes de textile à cette plateforme, ce qui constitue un revenu important et non négligeable pour l'activité.

Chaque atelier a évolué afin de se constituer son propre Chiffre d'Affaires et vit de façon autonome de son activité. L'important est de faire des prévisions et de savoir quel Chiffre d'Affaires pourrait être réalisé en vendant la production. En 10 ans, l'effectif des salariés est passé de 12 à 42 et les contrats de travail sont passés de 20 heures à 26 heures par semaine. Cela représente une forte évolution en termes de travail.

Schéma des activités de l'association

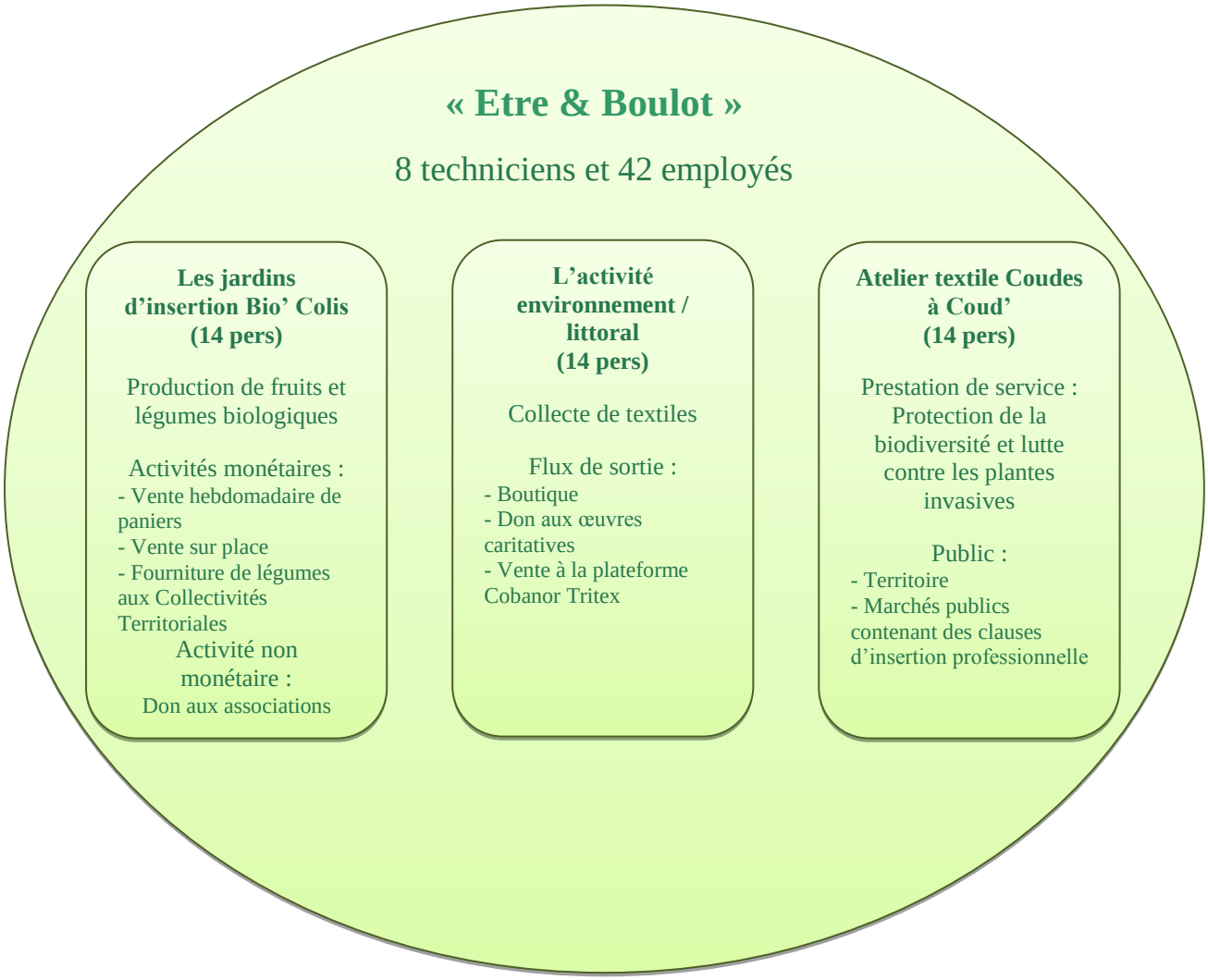

II. Etre & boulot et l'Economie Sociale et Solidaire

1. Présentation de l'ESS

a. Le champ de l'ESS

L'Economie Sociale et Solidaire est un terme qui désigne un ensemble d'acteurs ayant pour objectif commun de mettre l'homme au cœur de l'économie. En effet, les entreprises de l'ESS permettent de faire de l'économie différemment. Trois grands piliers sont mis en avant lorsque le champ de l'ESS est abordé : l'économie, le social et l'environnement.

Aujourd'hui, les structures de l'ESS constituent un acteur économique de poids puisqu'elles concernent 10% de l'emploi au total en France et 6% en Europe, ce qui n'est pas négligeable.

Elles permettent de développer le territoire en innovant socialement et économiquement et ainsi, de créer une activité non délocalisable puisque cette dernière est adaptée aux besoins locaux. Les structures de l'ESS permettent de satisfaire les besoins de la population en luttant contre toutes formes d'exclusion sociale. Enfin, elles créent, produisent ou transforment des matières tout en respectant les démarches de respect de l'environnement (recyclage, tri des déchets,…).

L'ESS est défini par le biais de plusieurs concepts. Tout d'abord, le fait que dans ces structures, une **liberté d'adhésion** y est prônée. En effet, l'adhésion s'effectue sur la base du volontariat. De plus, la **gestion** est **démocratique** puisqu'une personne a une voix, il y a une égalité dans la prise de décision. Ensuite, les structures sont **indépendantes** par rapport aux **pouvoirs publics** et génèrent de la **solidarité** et de la **coopération** entre elles. Concernant les profits de la structure, il n'y a **pas ou peu de redistribution individuelle** afin que les bénéfices puissent être utilisés au sein de la structure pour des projets collectifs. Par conséquent, leur principe majeur est de **mettre en avant la personne et l'utilité sociale** par rapport au capital.

Cinq formes juridiques de structures sont inscrites dans le champ de l'ESS :

Les associations : c'est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou d'activités sans chercher à réaliser des bénéfices,

Les mutuelles : c'est un groupement volontaire de personnes ayant pour finalité de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises,

Les coopératives : ce sont des associations autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire des besoins économiques, sociaux et culturels communs,

Les fondations : elles correspondent à l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources, à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif,

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

On peut remarquer que toutes ces formes ont un point commun : le fait de réunir des personnes de leur plein gré (Voir annexe chiffres de l'ESS).

Par ailleurs, grâce à leur diversité de secteurs (enseignement, action sociale, santé, services à la personne, développement durable, commerce équitable,…) les entreprises de l'ESS sont

présentes au sein de la vie quotidienne de la quasi-totalité des foyers, sans que ces derniers en aient conscience.

b. L'insertion par l'Activité Economique

Régulièrement, lorsque l'on cite les différentes structures existantes dans le champ de l'ESS, les SIAE sont oubliées. Cependant, ce sont des structures très importantes qui permettent de créer une passerelle entre les personnes exclues du marché de l'emploi et les acteurs économiques.

Les SIAE sont essentielles puisque ce sont des acteurs économiques expérimentés ancrés dans le territoire. De plus, elles permettent à des personnes en situation précaire d'accéder plus facilement au marché de l'emploi puisqu'elles auront acquis, développé ou actualisé des compétences spécifiques. Le but final est de professionnaliser les salariés.

En France, plus de 5 000 SIAE existent, ce sont des initiatives économiques, sociales et citoyennes. Elles permettent de développer le territoire dans lequel elles sont inscrites mais ont aussi une mission d'insertion socioprofessionnelle (Voir annexe chiffres IAE dans le Calvados).

Les personnes ayant accès à ces structures sont essentiellement des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il existe trois types de public :

- Les personnes sans qualification ou sans formation
- Les personnes victimes de freins à l'emploi du fait d'une discrimination ou d'un manque de mobilité
- Les personnes ayant divers problèmes sociaux

Selon l'article L5132-1 du Code du Travail « L'IAE a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ».

Il existe quatre types de structures de l'IAE conventionnées par l'Etat :

Les Associations intermédiaires : elles embauchent des personnes en difficultés pour les mettre, pour de courtes missions, à dispositions de collectivités et de manière limitée en entreprise,

Les Entreprises d'Insertion : elles embauchent des personnes non susceptibles d'être directement recrutées par les entreprises de droit commun, afin de réaliser une production de biens et de services,

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion : ce sont des entreprises de travail temporaire spécialement destinées à l'emploi de personnes en difficultés, qu'elles mettent alors à disposition d'entreprises.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion : de manière ponctuelle ou permanente, les ACI embauchent des salariés se trouvant en grande difficultés pour la réalisation d'activités d'utilité publique (bâtiments, espaces verts, jardinage, tri et vente de textile, …). Ces structures accueillent les personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'association Etre & Boulot, que nous avons rencontrée, fait partie de cette catégorie.

2. Analyse

a. Ancrage de l'association dans l'Economie Sociale et Solidaire

Dimension territoriale

« Etre & Boulot » est fortement liée au territoire sur lequel elle est installée. En effet, cette dernière construit ses orientations annuelles et ses projets (comme le choix d'intégrer les séniors à son public ou le projet collectif et social de Pont-Audemer) selon les besoins locaux. L'association est en plein cœur du tissu social du territoire et tente de l'améliorer grâce à ses actions. Aujourd'hui l'association fait partie intégrante du territoire d'Honfleur. Sa présence est reconnue par les habitants comme par les collectivités territoriales.

Dimension économique

Grâce à sa production de fruits et légumes biologiques, l'association génère du profit en les vendant à leurs adhérents sous la forme de paniers biologiques. De plus, une vente directe au jardin est possible afin que tous les citoyens d'Honfleur puissent profiter de la production. Par ailleurs, l'association fournit les Collectivités Territoriales (écoles, restaurants administratifs…).

L'activité textile a pour but de collecter des vêtements et de les trier. Lorsque le textile est trop usé, il est revendu à l'association Cobanor Tritex afin d'être transformé et recyclé. Au niveau local, de plus en plus de containers sont présents sur le territoire d'Honfleur ce qui permet d'accroître cette activité.

Cela constitue donc un revenu non négligeable pour l'association qui peu ensuite réinvestir cet argent au sein de la structure pour acheter du nouveau matériel pour le jardin ou encore pour l'activité d'entretien.

- Dimension politique et sociétale : citoyenneté active

Le mode de fonctionnement de l'association est une preuve de son appartenance au champ de l'ESS. Pour rappel, la structure a choisi de créer un management que l'on nomme participatif. Bien que juridiquement les décisions puissent être prises par le CA uniquement puis appliquées à la structure et aux employés par le Directeur, l'association a choisi de favoriser le dialogue. Les décisions sont d'abord discutées par le Directeur, le CA et les employés. Si l'accord des employés n'est pas requis pour faire passer une décision, l'association cherche tout de même à obtenir leur adhésion. Cette démarche permet de prendre en compte tous les aspects du travail : les besoins et difficultés de la structure comme des employés sur le terrain. Ce type de management est privilégié par les structures de l'ESS pour son côté humain afin de rendre le citoyen actif sur son territoire.

- Dimension écologique

L'effet écologique se trouve dans l'acte de réutiliser les produits en faisant des dons de textiles ou de produits alimentaires aux œuvres locales plutôt que de les jeter. De plus, dans le jardin, les fruits et légumes sont cultivés de façon biologique. Par ailleurs, un système de récupération d'eaux pluviales a été mis en place pour l'irrigation des cultures sous serre. Bio' colis participe également à la sauvegarde et à la multiplication des végétaux anciens du pays d'Auge en partenariat avec le Jardin Conservatoire des Fleurs et Légumes du Pays d'Auge (multiplication du Haricot de Pont-Audemer, du chou bouture et du cassis à grains jaunes).
Enfin, le choix des activités développées par « Etre & Boulot » pour la réinsertion professionnelle des salariés fait partie intégrante de l'ESS. En effet, la décision de créer un jardin biologique montre que l'association souhaite répondre aux besoins sans compromettre les ressources des générations futures. Il s'agit bien là de la définition du Développement Durable qui s'inscrit dans l'ESS. Le recyclage du textile permet de réduire la pollution due aux volumes de déchets et de préserver les ressources naturelles. Enfin, la protection de la biodiversité conserve le patrimoine naturel du territoire et fait également partie de champs de l'ESS.

Le chantier de la ville de Pont-Audemer participe à la lutte contre la Grande Berce du Caucase qui est une plante invasive à prolifération rapide. Elle menace la biodiversité et provoque des pollutions organiques qui dégradent la qualité des eaux. Les salariés de l'association réalisent des travaux divers (arrachage, débroussaillement…) afin de lutter contre cette plante. Ces chantiers permettent aussi d'effectuer des recherches sur l'environnement et l'écosystème au bord de la Risle.

- Dimension sociale : insertion, égalité d'accès

La structure « Etre & Boulot » est donc une association de la loi de 1901, c'est-à-dire une association à but non-lucratif, qui travaille pour la réinsertion professionnelle de publics en difficultés sociales. Elle permet aux personnes un bien-être et un épanouissement personnel et professionnel.

L'impact social se caractérise également par le fait de faire des dons à des structures nécessiteuses sans demander une contrepartie. En effet, l'association fait régulièrement des dons de textiles ou de fruits et légumes biologiques aux œuvres locales.

De plus, l'association développe beaucoup de partenariats avec d'autres structures locales afin de créer de la coopération et de la solidarité sur le territoire.

« Etre & Boulot » fait donc partie intégrante du champ de l'Economie Sociale et Solidaire de par son respect des personnes et de l'environnement (Voir annexe schéma des piliers de l'ESS).

b. SWOT

NB : Certains axes cités sont en couleur afin de montrer qu'il y a un lien entre eux.

Forces	Faiblesses
◆ Utilité sociale de l'association, ◆ La culture biologique, ◆ La diversité des activités de la structure, ◆ Le respect du développement durable (recyclage du textile par exemple), ◆ Dons aux associations, ◆ La protection de la biodiversité et lutte contre les plantes invasives, ◆ L'inscription au niveau local (fondamentale dans l'ESS, ◆ Pour que le contrat soit renouvelé, le salarié doit avoir un projet professionnel, il est donc motivé à travailler correctement pour atteindre son objectif, ◆ Un nouveau public de salarié : les séniors de plus de 50 ans victimes d'une perte d'emploi qui ont besoin de travailler pour valider une retraite à taux plein, ◆ Le renouvellement du contrat est de maximum 5 ans pour les séniors de + de 50 ans et pour les travailleurs handicapés, ◆ Pour pallier au problème d'éloignement de l'association par rapport aux centres de formation, les salariés ne sont plus à 26H de travail mais à 24H + 2H de formation directement au sein de « Etre & Boulot », ◆ Les encadrants sont donc devenus des formateurs pour apprendre les savoir faire aux salariés, ◆ Le manque à gagner des deux heures de formation n'est pas perdu car les salariés ont de meilleures connaissances et sont donc plus productifs, ◆ Les salariés sont payés au SMIC, l'Etat ou le Conseil Général compensent à hauteur de 105% du salaire net. Il reste 100euros par mois et par salarié à la charge de l'association qui sont payés par la production de biens et/ou services, ◆ 60 T de textile vendues l'an dernier, objectif déjà atteint cette année donc hausse de la vente.	◆ Si le salarié atteint un certain seuil de revenu, il perd une partie du RSA et des autres allocations diverses (CMU, CMUc…), le temps de travail est donc limité, ◆ Pour que le contrat soit renouvelé il faut un projet professionnel, ce système exclut donc les personnes en grandes difficultés sociales, ◆ L'Etat privilégie des contrats de 6 mois renouvelables une fois, ce qui permet d'aider plus de gens mais de manière moins efficiente que si la personne restait plus longtemps, ◆ Pour répondre aux objectifs de l'Etat et que les subventions ne diminuent pas, il faut privilégier l'embauche de personnes ayant moins de difficultés sociales que d'autres afin d'avoir un meilleur taux de sorties positives => les personnes en plus grandes difficultés sociales se retrouveraient exclues, ◆ Problème de terrain : Honfleur se situe loin des centres de formations (le plus proche étant à 40 km), ◆ Peu d'administrateurs, principalement des techniciens, ◆ Très peu de bénévoles, ◆ Un manque de moyen financier se fait ressentir, en effet, un poste d'accompagnatrice socioprofessionnelle devrait être créé puisque l'accompagnatrice actuelle n'a pas le temps de gérer les démarches de partenariat avec les entreprises pour un accompagnement des salariés vers le marché du travail,

Opportunités	Menaces
◆ Sur le bassin d'Honfleur, un état des lieux a révélé qu'il y avait de plus en plus de séniors de plus de 50 ans sans emploi (licenciement économique, ou autre cause de perte d'emploi) => ces personnes ont été habituées à travailler toute leur vie et sont donc très efficaces au sein de l'association, ◆ Nombreux containers à textile sur le territoire donc hausse de la récupération de textile ce qui permet d'en vendre plus à la plateforme « Cobannor Tritex », ◆ Besoin de main d'œuvre pour l'entretien des espaces verts dans les marchés publics.	◆ les associations perçoivent moins de subventions et l'Etat attend plus de résultat. Ce phénomène est dû à la crise économique, ◆ L'Etat a diminué le chômage des jeunes mais les séniors sont en dehors du cadre des contrats d'avenir donc ils ont de plus en plus de mal à trouver un emploi, ◆ L'Etat et le Conseil général fixent les objectifs à atteindre avec des sanctions incitatives, il faut par exemple atteindre 20% dans chaque catégorie de sortie positive au risque d'avoir une baisse des subventions, ◆ 1,5 hectares à cultiver : problème de la météo qui peut retarder la récolte => perte de Chiffre d' Affaires, ◆ Pas d'entretien des espaces verts chez les particuliers pour éviter la concurrence déloyale (car subventions de l'Etat), ◆ Les entreprises n'ont pas toujours une bonne image des salariés des chantiers d'insertion, ils sont stigmatisés.

Observations :

Dans un contexte de crise économique, le nombre d'individus se retrouvant sans emploi augmente. L'inactivité va de paire avec les difficultés sociales et l'association « Etre & Boulot » répond parfaitement aux attentes sociales et économiques du territoire tout en s'inscrivant dans un concept de Développement Durable. Cependant, on constate des freins financiers et moraux avec les sanctions incitatives de l'Etat, l'atteinte d'objectifs toujours plus grands, et la stigmatisation du public sans emploi.

Conclusion

La hausse du chômage est un problème actuel de la société. Il existe des structures alternatives comme « Etre & Boulot » qui est une association d'utilité sociale : elle vient en aide aux personnes en situation de précarité. L'accompagnement social et l'aide par le travail leur permet de retrouver un statut et une meilleure estime de soi. Les différentes activités de l'association (maraichage, environnement et textile) s'inscrivent dans le concept de Développement Durable et d'évolution du territoire. Penser et agir local en intégrant l'accompagnement social et professionnel dans les projets de l'association montre bien l'ancrage d' « Etre & Boulot » dans l'Economie Sociale et Solidaire.

En effet, l'ESS tend à se développer de plus en plus sur le territoire français. En 2012, Benoit Hamon, Ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation a été nommé.

Par ailleurs, l'association souhaite créer des partenariats avec des entreprises afin d'intégrer les salariés plus rapidement sur le marché du travail. Cette démarche pourrait être réalisée par l'accompagnatrice puisqu'elle connait le parcours de vie des salariés de l'association. Cependant, la lourde charge de travail de cette dernière ne lui permet pas de développer au mieux les partenariats. Il faudrait donc créer un nouveau poste ce qui est impossible au regard du manque de moyen de l'association.

Quant à la localisation de la structure, le directeur nous a expliqué que les activités exercées par « Etre & Boulot » étaient déjà présentes dans l'agglomération caennaise. De plus, sur le bassin d'Honfleur un état des lieux a montré un besoin important en ce qui concerne l'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, concernant le public accueilli au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, des préjugés existent : ils sont considérés comme des individus ayant de grandes difficultés sociales et professionnelles. D'après Pierre Levallois, Directeur de l'association, leur vie ne « tient qu'à un fil », ce sont des victimes d'un accident de vie, ils se sont retrouvés hors du champ professionnel et sociétal. Pour autant ce sont des personnes qui ont de réelles compétences et connaissances. Il est nécessaire de changer le regard du grand public sur les salariés des Ateliers et Chantiers d'Insertion afin de remédier au problème de stigmatisation.

Bibliographie

Personne rencontrée :

Monsieur Pierre LEVALLOIS, Directeur de l'association « Etre & Boulot »

Sites Internet :

Legifrance.fr: http://legifrance.gouv.fr
Etre & Boulot d'Honfleur : http://etreetboulot.org
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : http://travail-emploi.gouv.fr
http://service-public.fr
Site du portail de l'insertion par l'Activité Economique : http://portail-iae.org
Portail du gouvernement : http://gouvernement.fr
Site du Ministère de l'Economie et des Finances : http://economie.gouv.fr

Supports de cours :

Cours Fondement de l'Economie Sociale et Solidaire de Laure DREGE et Benjamin ROGER

Dictionnaire :

Le Larousse

Autres supports :

Livret d'accueil du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique
Rapport d'activité 2012 de l'association Etre & Boulot

Annexes

L'organigramme de l'association .....p. I

L'Economie Sociale et Solidaire en chiffres .....p. II

L'insertion par l'activité économique dans le Calvados .....p. III

Les piliers de l'Economie Sociale et Solidaire .....p. IV

Les statistiques de l'association « Etre & Boulot » .....p. V à VII

Organigramme de l'association

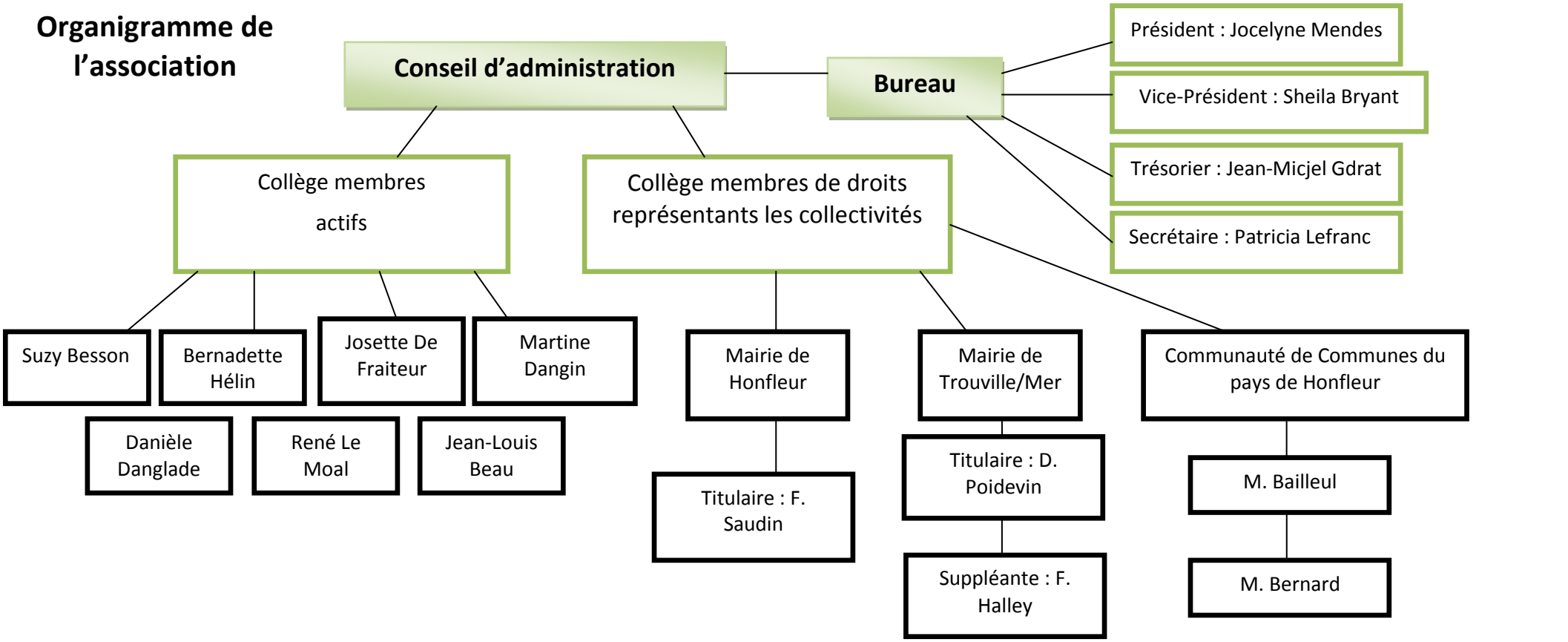

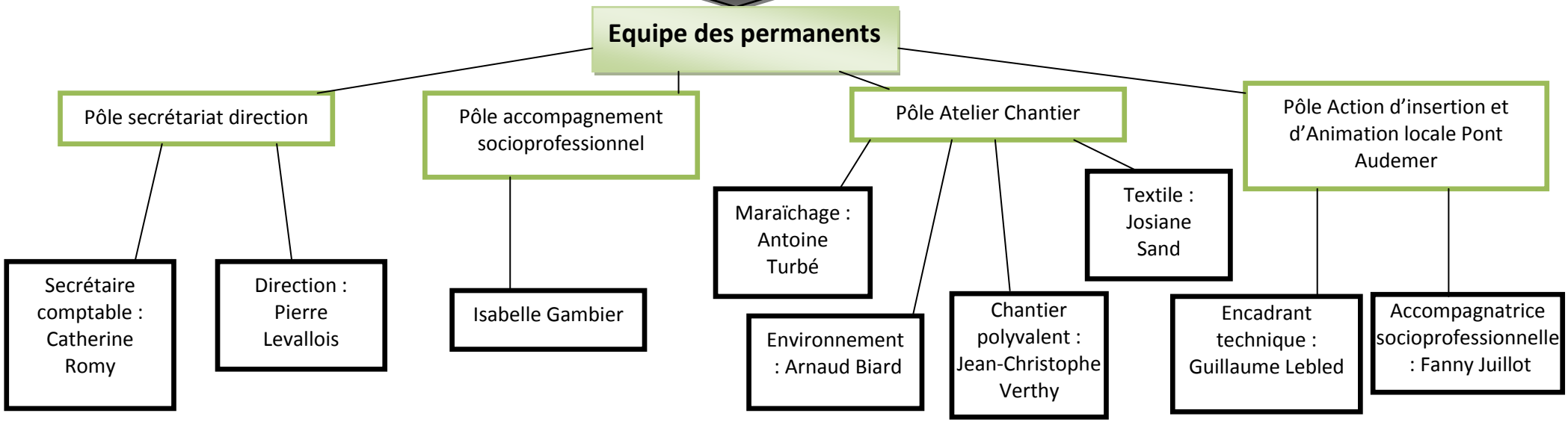

L’Economie Sociale et Solidaire en chiffres

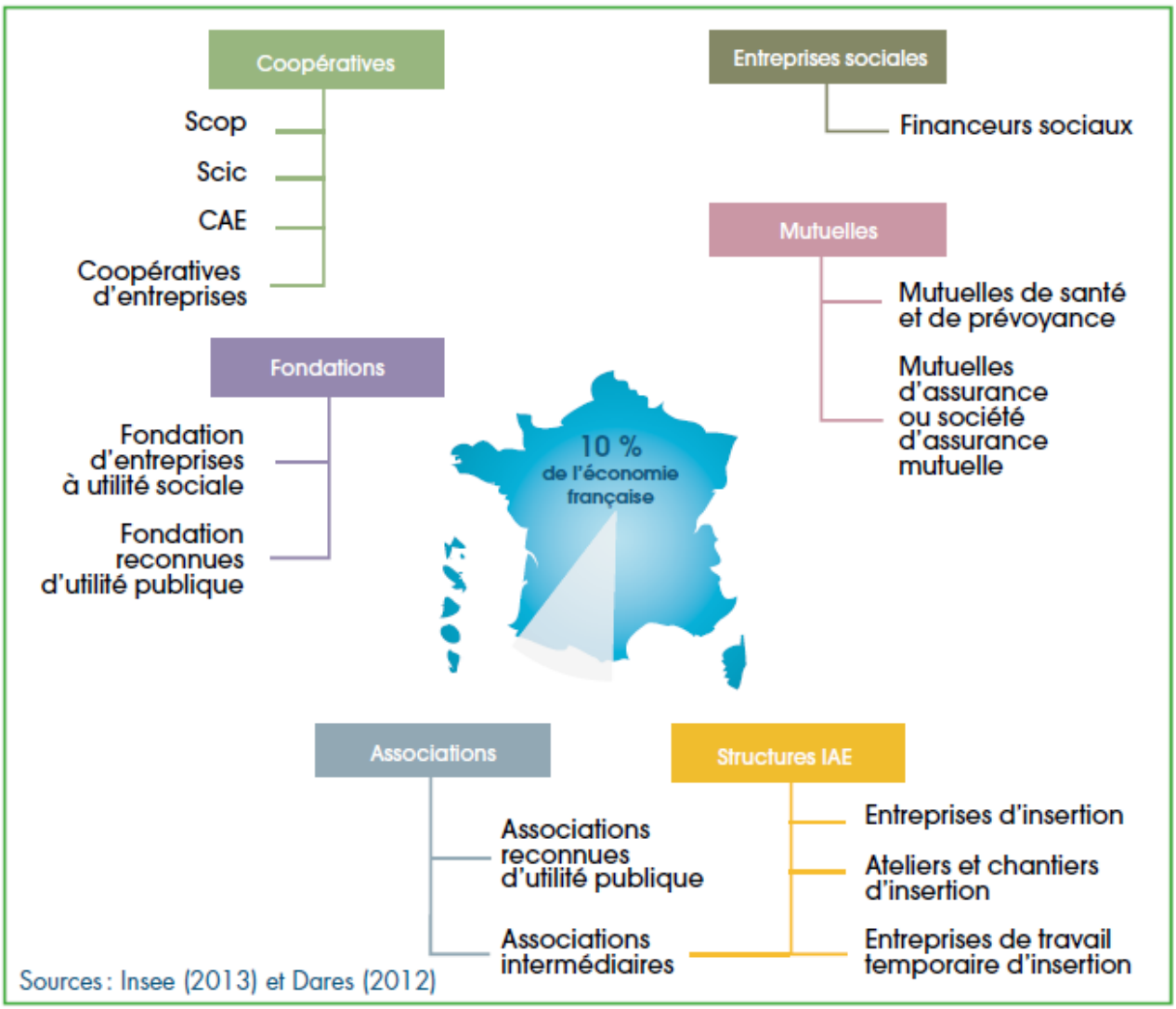

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LE CALVADOS

Données quantitatives sur les SIAE et salariés en insertion

Année 2012	ACI	AI	EI	ETTI	Total
Nombre de SIAE	27	13	9	3	52

Remarque : Pour 2 structures porteuses de chantiers sur différents bassins (VIT ACTIF et RESTOS DU CŒUR), est comptabilisé le nombre de chantiers portés.

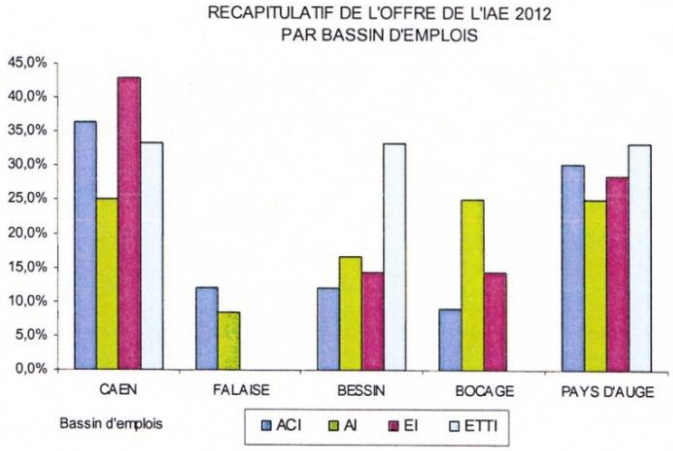

Lecture : 36% des ACI du département se situent sur le bassin de Caen

Année 2011	ACI	AI	EI	ETTI
Répartition en % des salariés en insertion par genre	H 68 % F 32 %	H 43 % F 57 %	H 71 % F 29 %	H 67 % F 33 %
Part en % des salariés en insertion âgés de moins de 26 ans	25 %	21 %	21 %	33 %
Part en % des salariés en insertion âgés de 50 ans et plus	24 %	37 %	21 %	22 %
Part en % des salariés en insertion bénéficiaires du RSA	74 %	17 %	34 %	20 %

Les piliers de l'Economie Sociale et Solidaire

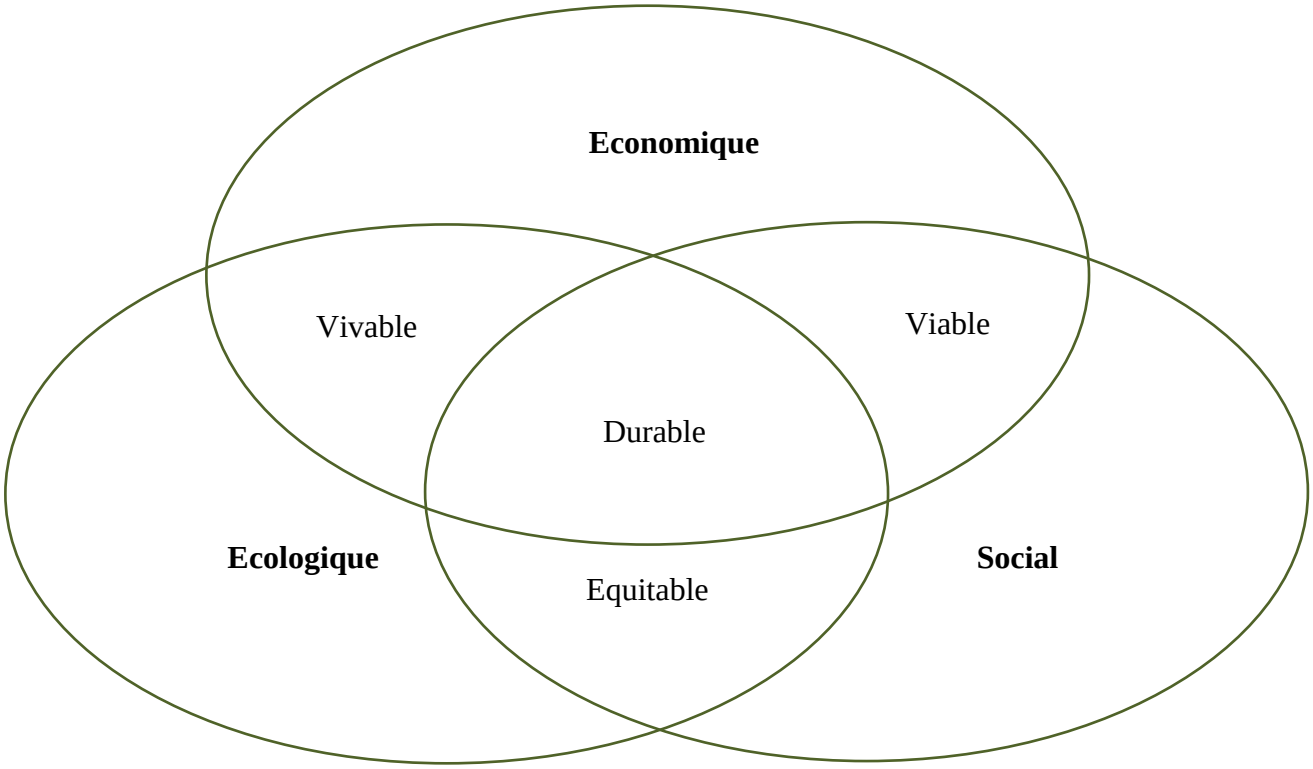

Etre & Boulot et les piliers de l'Economie Sociale et Solidaire

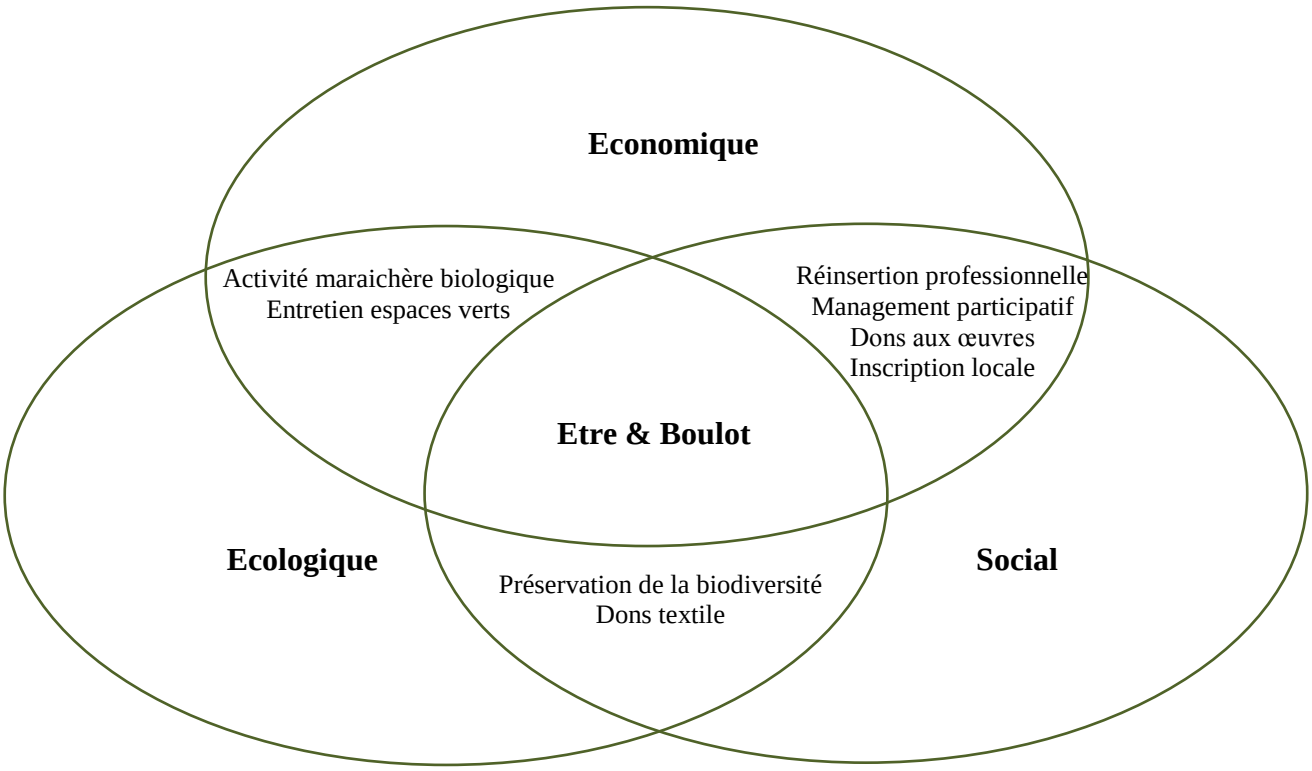

Les statistiques de l'association « Etre & Boulot »

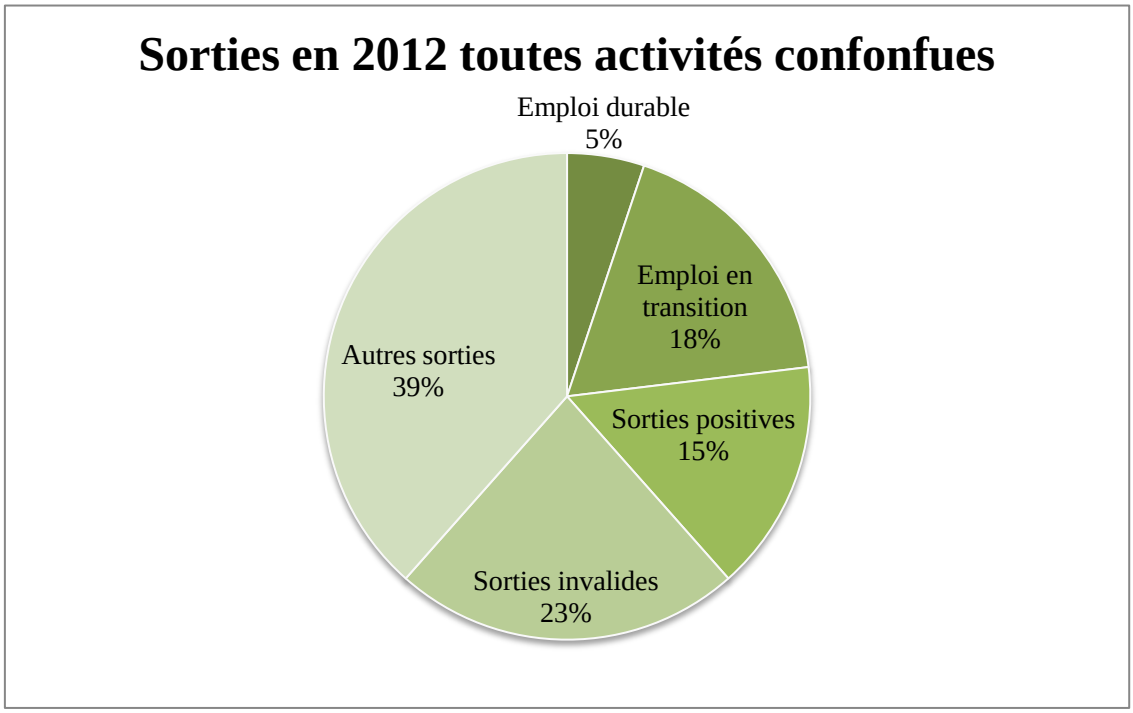

Sorties positives = Formations qualifiantes + formations pré-qualifiantes + Embauche autre SIAE

Sorties invalides = problèmes de santé rendant de façon prolongée le retour à l'emploi difficile + licenciements + fin d'essai

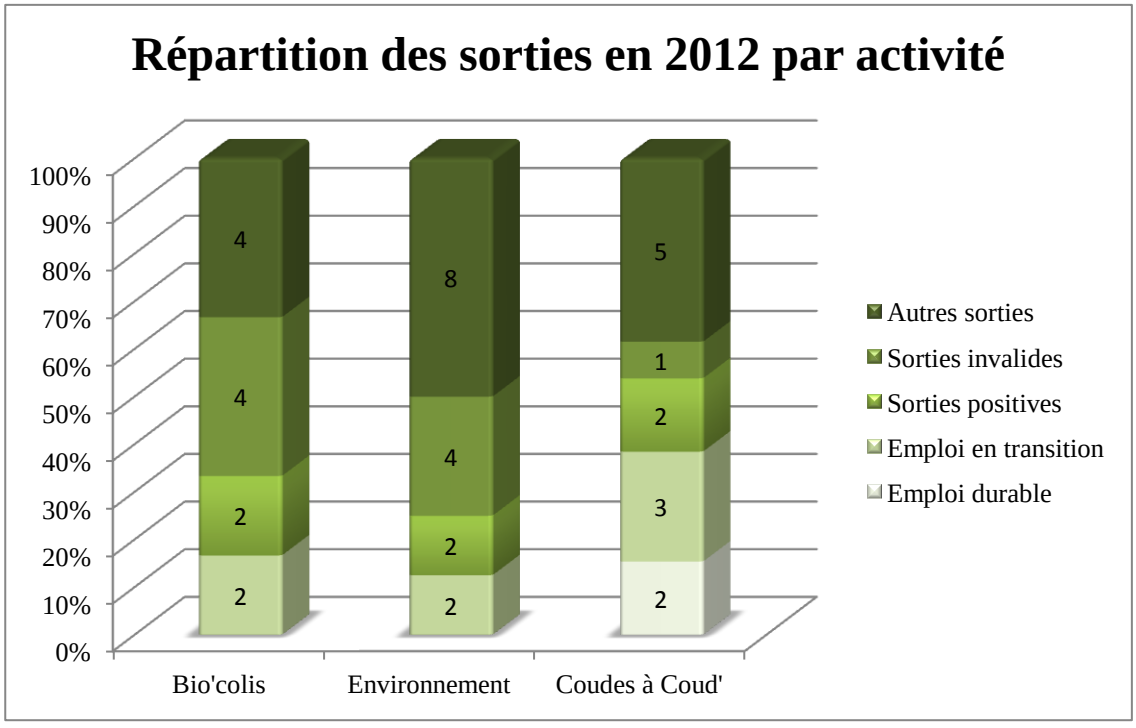

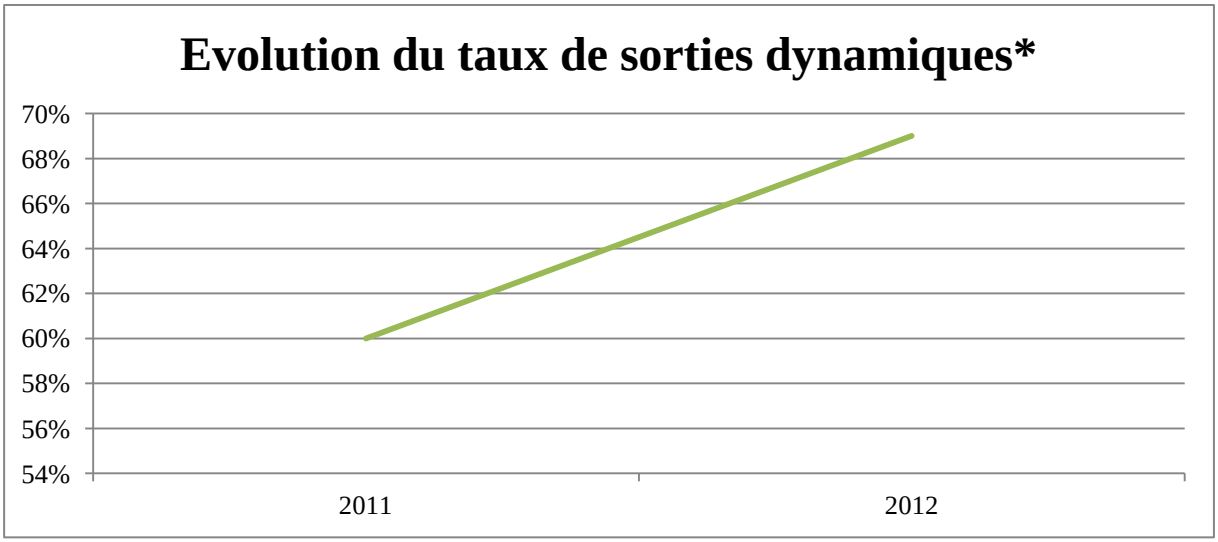

* Sorties dynamiques = Emploi durable + Emploi de transition + Sorties positives

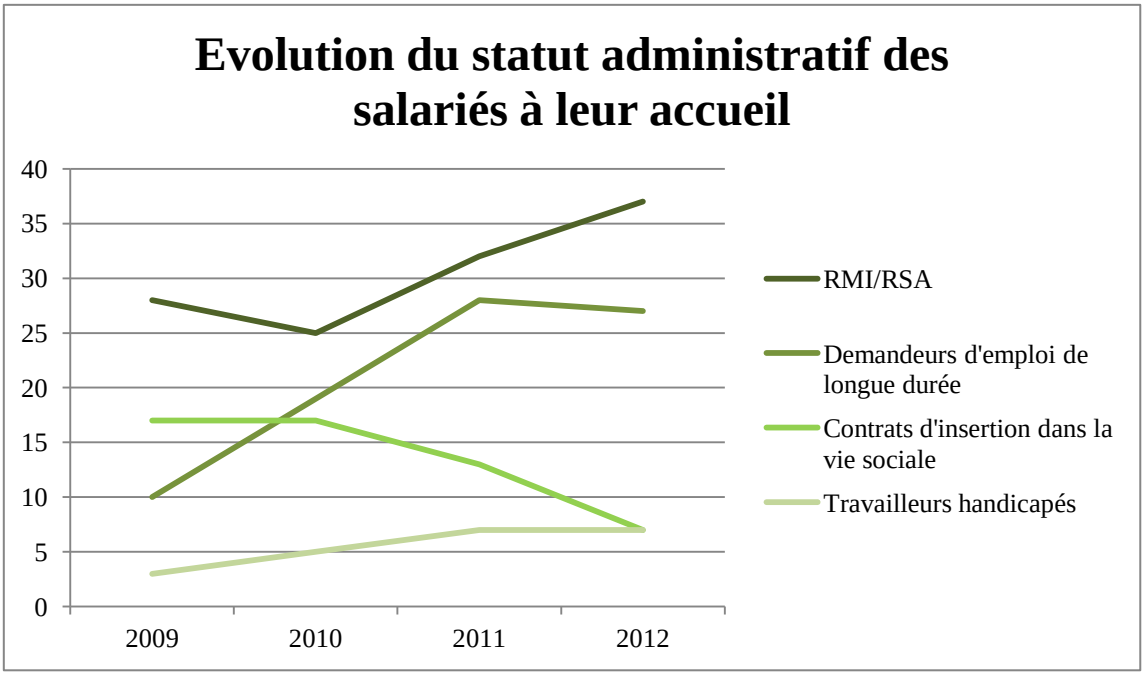

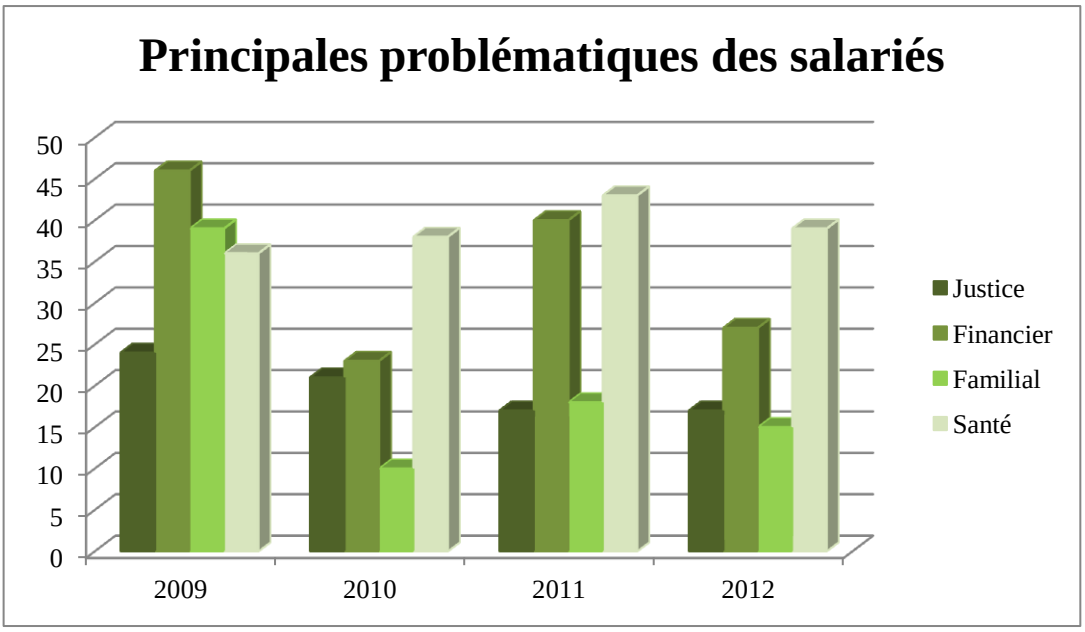
Principales problématiques des salariés
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
2009
2010
2011
2012
Justice
Financier
Familial
Santé